



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable
Siège social : 10 rue Levot – 35000 RENNES

Janvier 2011
N°53
Directeur de publication
Bernard Deconche

Cotisations / dons : au siège social.

Édition spéciale Préparation de l'AG 2011 (exercice 2010)

Attention

Il est important de se munir pour l'AG de ce bulletin (n°53).

Chères adhérentes, chers adhérents.

Les quelques mois qui viennent de s'écouler ont montré notre fidélité et la confiance que nous avons renouvelées et confortées envers celles et ceux qui ont pris à bras le corps et à tous les niveaux la destinée de l'APRC.

Ce bulletin « Spécial AG » nous prépare à une nouvelle étape, habituelle pour toute association mais importante pour l'APRC. En effet, pour être forts nous devons sentir que nous sommes ensemble !

**NOTRE PARTICIPATION A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE
EST DONC ESSENTIELLE.**

Aucun d'entre nous ne doit manquer !

- Nous préparons dans nos régions l'une ou l'autre orientation pour la prochaine mandature,
- Nous préparons la présentation de nos régions, richesse de l'association,
- Nous nous inscrivons dès réception de la fiche d'inscription (fin janvier) pour venir à Besançon et faciliter ainsi l'organisation,
- **Nous participons à l'AG** même si nous ne pouvons pas être présents en donnant notre pouvoir avec le « **formulaire pour se faire représenter** » ; formulaire que vous trouverez au verso de la fiche d'inscription.

En effet, chacun peut et doit donner son avis et faire des propositions, c'est le fondement d'une bonne démocratie associative, mais c'est aussi un encouragement pour tous !

- Nous nous mettons à jour de notre cotisation car nous pouvons avoir oublié !
- Nous pouvons encore faire un don « spécial AG » qui permet la solidarité avec tous.

À tous, bonne lecture et bonne préparation, au plaisir de nous revoir bientôt.

Bernard DECONCHE, président.

Pour mandater un adhérent à l'AG, n'hésitez pas à solliciter votre correspondant local, il vous donnera la liste des adhérents inscrits. Sinon, adressez vous au secrétariat de l'AG :

APRC / Geneviève MARGUET
15 rue de la Louvière, 25300 VUILLECIN

Tél. 03 81 39 45 81
Mèl. aprc.marguetg@orange.fr

Région			Correspondant		Code postal	Commune	Tel	Mel
N°	Nom	Départements	Nom	Départements				
1	Alsace	67/68	Pierre SIMON (voir H. Gressier)		68800	THANN	03.89.37.48.12	cathie3@wanadoo.fr
2	Aquitaine	33/40/64	Jean LANDRY		33170	GRADIGNAN	05.56.89.09.14	landryje@modulonet.fr
3	Auvergne	63/03/15/43	Jean LAJONCHÈRE		63510	MALINTRAT	04.73.61.21.22	jen.lajonchère@wanadoo.fr
4	Bourgogne	21 71	Jacques BOSS		21240	TALANT	03.80.57.51.73	
			Alain GAUTHIER		71380	St MARCEL	03.85.96.55.40	alaingauthier1617@neuf.fr
5	Bretagne	22/29/35/56	Gérard POUCHAIN		35700	RENNES	02.99.38.06.49	gerann.pouch@club-internet.fr
6	Centre	41/36/37/45/18/28	Hubert PANNEAU		28300	MAINVILLIERS	02.37.36.28.95	panneau.hubert@free.fr
7	Champagne Ardenne	08/51/10/52	Henri GRESSIER		08000	CHARLEVILLE-MEZIERES	03.24.59.04.52	henri.gressier@wanadoo.fr
8	Franche-Comté	25/70	Simon GIRARDET		25660	MORRE	03.81.83.47.67	simon.girardet@wanadoo.fr
9	Île de France	75/77/92/93	Jean BOURSIER		92110	CLICHY	01.41.27.05.52	mmj.boursier@wanadoo.fr
10	Languedoc-Roussillon	30/34/48 66/11	Gérard DELENNE		30000	NIMES	04.66.26.62.29	gerard.delenne@orange.fr
			Philippe HUI		11190	RENNES le CHÂTEAU	04.68.74.38.66	hui.philippe@wanadoo.fr
11	Lorraine	55/57/54/88	? (voir H. GRESSIER)					
12	Midi-Pyrénées	31/46/12/82/32 81/09/65	André ROQUE		31500	TOULOUSE	05.62.16.26.54	androque@numericable.fr
			François MONBEIG		64000	PAU	05.59.80.10.97	francois.monbeig@cegetej.net
13	Nord-Pas de calais	59/62	Francis DUMORTIER		59390	LYS LEZ LANNOY	03.20.45.17.67	francis.dumortier2@wanadoo.fr
			Francoise DOMOGALLA		59350	ST ANDRE LEZ LILLE	03.20.42.27.95	eric.domogalla@free.fr
14	Normandie		Brigitte CLAUDE		50000	St LO	02.33.55.93.99	brigitteclaud@hotmail.fr
15	Pays de la Loire	A 44/72/53/85 B 49	Marie-Claire BOURRIAUD		44330	ST PÈRE EN RETZ	02.40.21.78.21	maarie-claire.bourriaud@orange.fr
			Thérèse BOYER		49100	ANGERS	02.41.88.94.50	marieclaud.caillaud@sfr.fr <i>qui transmettra</i>
16	Picardie	60/02/80	?					
17	Poitou Charente	79/86/16/17	Jean CAILLAUD		17000	LA ROCHELLE	05.46.44.66.40	jd.caillaud@aliceadsl.fr
			Henri BIGEON		17137	NIEUL SUR MER	05.46.37.91.34	hbigeon@sfr.fr
18	Prov.-Alpes-Côte d'Azur	04/05/84/13/06	Alain BOUYALA		04140	SEYNE	04.92.35.14.37	alain.bouyala@laposte.net
<i>Se réunit avec Languedoc nord</i>								
19	Rhône –Alpes	01/69/38	Marcel CHOCHOIS		01000	BOURG en BRESSE	04.74.23.18.04	marcel.chochois@orange.fr
			Jean DESFONDS		69130	ECULLY	04.78.33.61.70	jeandesfonds@wanadoo.fr
	Loire	42	Maurice FRAISSE		42000	ST ETIENNE	06.82.34.37.27	maurice.fraisse@orange.fr
	Savoie et Haute Savoie	73/74	Gabriel ROSSIER		74100	VILLE LA GRAND	04.50.37.26.72	gabyrossier@hotmail.fr
	Drôme Ardèche	07/26	Michelle ENTRESANGLE		26000	VALENCE	04.75.41.26.32	michelle.entresangle@wanadoo.fr
20	Limousin	87/23/19	?					

Sommaire

Éditorial	1
• Correspondant locaux	2
Assemblée générale :	
• Mot du comité d'organisation	3
• Préparation en régions	3
• Rapport d'activité	4
• Rapport financier	7
• Convocation	8
• AG pratique :	
Comment s'y rendre	9
Organisation	10
Partage des frais, Renforcer le CA	11
• Ils nous ont quittés	10
Adhésion, cotisation, don :	
• Formulaire pour 2011	12

LE MOT DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Quelle idée d'accepter l'organisation de l'AG ?

C'est un défi, et comme les Francs-Comtois aiment bien relever les défis, ça devrait bien se passer.

Nous avons dû solliciter autour de nous, un peu les bourguignons, beaucoup nos adhérents et bien sûr, les spécialistes de la logistique : Marie-Henriette PRIGNOT, Paul CHIRAT et Michel Baumanoir.

Dans une quinzaine de jours vous recevrez la fiche d'inscription qui sera expédiée avec le reçu fiscal.

Chaque inscrit comme **présent** à l'AG recevra un courrier personnel, fin février, qui confirmera son inscription et ses réservations d'hôtellerie.

Ce comité d'organisation est une véritable fourmilière où tout le monde a fait de son mieux.

Le résultat sera aussi ce que vous en ferez. Si "loupés" il y a, soyez tolérants et dites vous bien que vous serez peut-être les prochains à organiser une AG...

Le comité d'organisation vous présente ses meilleurs vœux pour l'année qui commence.

Le comité d'organisation.

Qui se propose pour organiser l'AG 2012 ?

L'AG SE PRÉPARE DANS LES RÉGIONS

Des réunions de préparation sont programmées (*ci-dessous les dates dont nous avons connaissance*) :

- LOIRE (42) le 17 janvier
- RHONE - ALPES (01/38/69) le 19 janvier
- PAYS de LOIRE (44/72/53/85) et MAINE et LOIRE (49) le 22 janvier
- DRÔME-ARDÈCHE (07/26) le 26 janvier
- LANGUEDOC-ROUSSILLON (30/34/48) le 29 janvier
- Nous avons une pensée particulière pour Nuria qui, pour raison de santé, a passé provisoirement le flambeau de correspondant local à Georges DELENNE.*
- NORD PAS DE CALAIS (59/62) le 5 février
- AQUITAINE (33/40/64) le 12 février

D'autres régions n'ont pas encore arrêté de dates :

- BRETAGNE (22/29/35/56)
avec peut-être la NORMANDIE la 1^{ière} ou 3^{ième} semaine de février.
- SAVOIE, HAUTE SAVOIE, ISÈRE à confirmer le 15 février

À la demande de plusieurs adhérents, ci-contre la liste des correspondants locaux.

N.B. Le traditionnel tableau de bord de la page 2 paraîtra prochainement, après publication des augmentations concernant les retraites. Seul le SMIC a changé depuis le bulletin 52.

« L'AG recommande au nouveau CA de prendre en considération les remarques et propositions qui sont remontées des régions à l'occasion de la préparation de cette AG »

Ainsi se terminait l'orientation n° 5 proposée lors de notre dernière assemblée générale de février 2010 à Nantes. Voyons donc ensemble, au regard de cette orientation et des quatre autres, le chemin parcouru depuis un an !

1. La poursuite des procès.

Durant cette année, soixante de nos adhérents se sont vus contraints de se maintenir ou d'aller devant les tribunaux pour se faire entendre et faire entendre de manière plus audible la cause de l'APRC.

Nous avons eu à déplorer quelques désistements, dus pour la plupart au découragement devant la difficulté, non seulement à trouver les arguments adéquats mais surtout à faire face aux plaidoiries de la partie adverse qui voudrait nous entraîner hors sujet. Cependant, et au dire même de nos adversaires, 80 % des jugements rendus à ce jour sont en notre faveur. La grande question reste pour tous : quelle sera la décision du Conseil d'État devant qui a été présenté un recours sur le principe d'illégalité du règlement intérieur de la CAVIMAC. Nous savons aujourd'hui que la demande devant le Conseil a été déposée et que la procédure avance.

Pour soutenir les adhérents en procédure il avait été proposé de créer un pôle où travailleraient ensemble tous nos spécialistes du juridique. Après beaucoup d'atermoiements, une rencontre en septembre n'a pas permis une consolidation de ce pôle. Pourtant tout au long de l'année les référents juridiques et nos ténors en la matière ont travaillé, rédigé, téléphoné, assuré des veilles pour mener à bien argumentaires et contredits. Les adhérents en procédure ont été soutenus aussi lors des audiences car une vraie solidarité existe dans ces moments-là, même si on est seul devant le juge et nos adversaires et qu'il s'ensuit parfois une nuit d'insomnie quand on a été débouté.

Au cours du conseil le 3 décembre, les administrateurs ont pris acte de tout le travail accompli au sein de l'APRC au plan juridique. Ils ont constaté les différentes approches utilisées pour mener à bien les argumentaires ou les contredits. Ils ont appelé tous les partenaires à se concerter au mieux pour préparer un listing au plus près des réalités perdantes ou gagnantes de nos procès en vue de préciser la marche à suivre pour l'année à venir : ce qu'il convient de maintenir ou non, et cela au vu des avancées toujours possibles dans les négocia-

tions menées par ailleurs. Une journée de travail du pôle juridique est en cours de préparation avec les membres du bureau en février quelques jours avant l'AG.

2. Les moyens financiers affectés au juridique.

Le budget prévisionnel élaboré après l'AG a prévu des dépenses juridiques tant vers les procédures que vers les avocats. Un principe de « dons affectés » a été mis en place, et plusieurs donateurs ou comités de soutien ont déjà répondu à cette initiative.

Une convention de soutien financier entre l'adhérent qui le demanderait et l'APRC est aujourd'hui disponible.

Un courrier du 15 avril prenait contact avec Me SAADA, et le 22 octobre elle a accepté de recevoir une petite délégation. Au cours de cette rencontre, nous nous sommes assurés de son soutien et lui avons présenté un panel assez exhaustif de nos questions en cours.

Plusieurs dossiers d'adhérents en procédure sont également à l'étude de Me GATINEAU, en vue de pourvois en cassation.

3. L'APRC et les médias

Au titre de l'APRC, nous n'avons pas mené d'action en tant que telle vers les médias cette année, faute de temps et de personnes pour mener à bien un tel travail qui se révèle parfois à double tranchant quand on sait combien la presse tire souvent à son avantage les informations qui peuvent lui être apportées. Cependant plusieurs articles concernant les procès sont parus dans la presse locale, et l'une ou l'autre interview aux télévisions régionales a pu être diffusée. Le dossier de presse disponible sur le site internet a été communiqué à plusieurs journalistes.

Un pôle *médias et communications* a vu le jour pour ordonnancer nos parutions sur le site, et permettre quelques règles communes à tous les rédacteurs et les interviewés, dont la plus importante est un principe de relecture avant publication. Pour discerner ou publier, un pôle modérateur du site est opérationnel depuis décembre.

4. Rencontre des décideurs civils et religieux :

4.1. La CEF et l'USM2.

Mgr GRUA nous a reçu le 1^{er} juillet au siège de la CEF, il était accompagné des Père QURIS et Achille MESTRE. Henri DEMANGEAU, accompagné de Jean DROILLARD, Marcel SAGNOLE et moi-même, se fera notre porte parole pour demander à nos interlocuteurs :

- De reconstituer le groupe d'informations créé en 2000.
- De ne plus faire de menace de suppression de l'USM2 sur la lettre annuelle de notification.

Mgr GRUA peu au fait de ces questions a demandé un délai raisonnable pour nous répondre après les vacances. A notre courrier de relance du 11 octobre, un mail nous a demandé de patienter, conférence des évêques à Lourdes oblige... On attend toujours.

4.2. CEF/CORREF et leur note du 29 mars 2010.

Nous voulions faire l'inventaire de nos divergences et nous souhaitions rencontrer les signataires de cette note. Les pères QURIS et MAISTRE et J. M. COULOT nous ont reçus le 6 décembre au siège de la CEF ;

Henri GICQUEL, accompagné de Jeanne LUBIN, Jean DROILLARD, Henri DEMANGEAU, Marcel SAGNOLE et moi-même, présente nos demandes :

- a) Le minimum contributif. Obtenir leur appui auprès de la Cavimac pour l'extension à tous du décret 2010 ;
- b) Étendre l'USM2 aux religieuses et religieux pour qu'ils aient eux aussi 85 % du smic.

À la suite de cette rencontre qui n'a pas été satisfaisante pour nous, nous adressons un courrier à Mgr DELANNOY (président du « Conseil pour les affaires économiques, sociales et juridiques » de la CEF) et un autre au nouveau président de la CORREF Dom LONGEAT, Abbé de Ligugé. En effet nous estimons que les responsables religieux doivent être mis devant leur responsabilité et nous ne saurions nous contenter de nous voir rappeler les textes en vigueur sans que soit acceptée la possibilité même de les voir modifier.

4.3. La CAVIMAC Le Décret de Janvier 2010.

Après la rencontre APRC du 31 août à la Hublais où bien des sujets ont été clarifiés, une lettre du 4 septembre nous obtient un rendez-vous le 21 Octobre avec le Père POTIER et Jean DESSERTAINE. Il est question ici de demander le minimum contributif pour les déjà pensionnés, demande qui fait suite et débat après la parution du décret de janvier 2010.

Cette rencontre objective et sereine nous permet à tous de voir qu'il faut creuser encore le sujet, « apporter des billes ».

À cette occasion nous demandons également que les délégués AMC restent au nombre de 2 dans la prochaine configuration du CA de la CAVIMAC. Nous confirmons quelques jours plus tard cette demande par un courrier que nous envoyons également au ministère concerné.

La commission se retrouve ensuite à Quimper le 19 novembre avec Laurent LAOT pour la mise au point d'un texte sur le principe d'égalité.

Enfin le 28 décembre la commission se réunit avec Philippe COURSIER : Il sera élaboré un important dossier pour concrétiser de manière effective, et nos demandes et l'impact financier que celles-ci peuvent avoir au niveau des décideurs civils et religieux chacun dans son domaine. Ce dossier sera présenté à la CAVIMAC pour consolidation et précisions nécessaires.

5. La dynamique des groupes locaux

Dès notre premier conseil d'administration notre vice président s'est proposé pour cette tâche :

- Mise en place et précision sur les remboursements de frais des correspondants locaux ;
- Mise en place des abandons de frais au profit de l'association ;
- Mise en place du groupe « régions ».

Sur le plan de la dynamique : Souci d'écoute des régions en participant aux rencontres régionales et en faisant remonter de nombreux rapports circonstanciés de ces rencontres, dont certains paraissent dans le bulletin. Cela a représenté pour Bernard GRASSI de nombreux déplacements et pas mal de kilomètres pour les pneus ou sur le rail. Souci également de rejoindre les plus isolés de nos adhérents : Étude de possibilité de mise en place de groupes locaux. Le nouvel adhérent est également mis en contact avec le correspondant local le plus proche.

6. Les adhérents venant des communautés nouvelles

Ils sont encore peu nombreux (environ une douzaine). Ils nous rejoignent depuis deux ou trois ans et sont maintenant intégrés de façon plus concrète. Il y a eu progressivement une double prise de conscience : d'abord pour les membres de l'APRC qui ignoraient souvent la complexité de leur situation ; ensuite pour les intéressés eux-mêmes qui ont découvert que leurs droits fondamentaux avaient été bafoués, parfois avec l'aval de la hiérarchie ecclésiastique. Ces personnes ont trouvé dans les groupes locaux une grande écoute, un soutien humain et juridique précieux. Avec la demande de réparation que certains de ces membres ont engagée en justice grâce au soutien de l'APRC, ce sont des procédures nouvelles qui sont expérimentées et qui pourront peut-être un jour aider ceux qui ont quitté ces structures et se retrouvent souvent seuls et démunis devant l'injustice de leur situation. Un dossier juridique les concernant a été élaboré et leur problématique spécifique a été abordée par la délégation lors de sa rencontre avec Me Saada.

7. Fonctionnement associatif

Le fonctionnement de notre association a profondément évolué cette année. Cela s'est fait par la force des choses : des administrateurs nouveaux et moins nombreux que les années précédentes ont dû faire appel à plus de coopération de la part des forces vives de l'association. Ils ont rejoint en cela les souhaits formulés par l'AG de Nantes. La bonne volonté aidant, plusieurs commissions ont vu le jour ou se sont étoffées. Elles sont différentes les unes des autres selon qu'elles sont porteuses directement des objectifs de l'association, ou indirectement lorsqu'elles participent à son fonctionnement interne. Elles travaillent en autonomie d'organisation et de réflexion, en toute intelligence et concertation avec les administrateurs et le bureau de l'association. Elles organisent elles-mêmes le rythme de leurs rencontres souvent nécessaires, et le travail de chacun au quotidien. Qui sont-elles aujourd'hui ?

- **Le bureau de l'Association** : Il dirige au quotidien les affaires courantes de l'association.
- **Le Conseil d'Administration** : Il conduit de façon consensuelle et en dernier ressort les objectifs de l'association
- **La commission négociation** : Elle réfléchit sur les arguments susceptibles de faire avancer nos objectifs. Elle choisit les interlocuteurs le plus à même de nous entendre, voire de nous soutenir.
- **La plate-forme juridique** au service des adhérents en procédure et de leurs référents. Elle est le lieu de réflexion, d'analyse, et de conduite à poursuivre devant les tribunaux.
- **La commission Communauté nouvelle** : Son fonctionnement propre relève encore de la bonne volonté des adhérents concernés.
- **La commission région** : Discrète et efficace elle ne demande sans doute qu'à recevoir encore les suggestions des correspondants locaux.
- **Le pôle modérateur du site** : Petit dernier officiel de décembre (Catherina – Henri DEMANGEAU – François LESCOFIT) C'est ce pôle qui reçoit désormais nos publications à paraître sur le site, qui les relit si cela n'a pas été fait en amont. Il définit ce qui est « tout public » (c'est donc de lui que dépendra notre visibilité associative.) ou ce qui est réservé pour les adhérents.
- **Le pôle média et communication** : Il doit trouver des bonnes volontés pour devenir performant. Son importance n'est pas à démontrer si elle permet notre présence objective dans les médias pour la visibilité et la pertinence de nos

objectifs, et ainsi la remise en cause de nos interlocuteurs qu'ils soient civils ou religieux. Cela demande du temps, préparation et suivi des parutions, relations avec les journalistes... Qui serait partant ?

- **La Commission de recours** n'a pas eu à siéger cette année.

8. Les Outils de l'Association :

8.1. Le Bulletin :

Notre rapport d'activité paraît dans le troisième numéro publié depuis l'AG, trop peu diront certains, suffisamment diront d'autres, on peut toujours faire mieux... si on le peut.

Même si Christiane pour le premier et Bernard GRASSI pour les deux autres numéros se sont attelés à la tâche, il reste que nous n'avons pas à ce jour quelqu'un qui veuille prendre la responsabilité de la rédaction du bulletin... donc là encore ... qui peut ? Qui veut ? Nous avons voulu ces bulletins moins « juridiques », reflétant davantage la vie de toute l'association. Celui-ci vous parle plus de la prochaine assemblée générale. Il dépend lui aussi comme les autres du travail discret des relecteurs (trices) des mises sous enveloppes et des envois. Merci à toutes et tous !

8.2. Le Site Internet

Il est resté un outil efficace d'information pour tous les internautes (50 % des adhérents) ou de formation pour les adhérents en procédures. Nous avons dit plus haut qu'un pôle modérateur suit maintenant les parutions pour plus de clarté et de visibilité. Il n'en reste pas moins que les adhérents intéressés peuvent se faire connaître pour apporter aussi leurs compétences dans ce domaine.

8.3. Le fichier

Grâce à la bonne volonté de Paul, Françoise, Thérèse, Geneviève, le fichier a permis, non sans difficultés une gestion correcte de notre association. La difficulté majeure reste celle de trouver des personnes compétentes pour sa maintenance et sa performance. Il conviendrait sans doute de revoir son fonctionnement et une nouvelle étude pourrait être proposée au prochain CA, notamment avec l'arrivée d'une ou d'un nouveau trésorier.

Voici donc ce qu'il convenait d'écrire sur l'investissement de chacun tout au long de l'année au sein des commissions, près des adhérents en procédures, à titre personnel ou en équipe. Que chacun trouve ici l'expression de reconnaissance pour le travail accompli qui permet à tous et tous ensemble d'avancer vers nos objectifs.

Bernard DECONCHE, président.

Rapport financier

Au moment où ce rapport doit être prêt pour le bulletin, quelques éléments manquent encore pour clôturer les comptes 2010, aussi l'option a été prise de faire un point sur le budget prévisionnel qui vous a été communiqué en mai dernier.

1. Les recettes.

- 863 adhérents ont renouvelé leur cotisation 2010 pour une moyenne de 36,94 €
- 210 ont fait des dons allant de 10 à 10 000 €, dont 1 706 € ont été affectés aux procédures à la demande des donateurs.
- La mise en place, cette année, des « abandons de frais » apporte une écriture supplémentaire de 2 341 €, écriture blanche qui apparaît en dépenses et aussi en recettes.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Certains postes sont plus élevés que prévus, d'autres sont inférieurs ou non encore débités.

- Aucun plaidant n'a demandé d'aide pour les TGI éventuels ;

- L'avocate référente ne nous a encore rien facturé pour le travail en cours ;
- Le consultant juridique a été moins sollicité ;
- Le poste « autres déplacements » comprend les frais de la commission négociation qui a beaucoup œuvré cette année (réunions avec la CA-VIMAC, la CORREF et CEF, qui ont bien sûr exigé plusieurs rencontres de préparation).
- La réunion à la Hublais n'était pas non plus prévue.

3. Les frais d'AG.

Ils n'apparaissent pas dans le budget prévisionnel, ils le sont ici en totalité : en dépenses et en recettes.

4. La trésorerie.

Elle se trouve excédentaire pour cet exercice 2010.

Le bilan et la synthèse comptable vous seront transmis avec les documents de l'AG.

La Trésorière, Thérèse GIQUEL.

R E C E T T E S	31.12.10	T O T A L	D E P E N S E S	T O T A L	31.12.10
	Réalisé	Prévisionnel		Prévisionnel	Réalisé
			ASSEMBLEE GENERALE	5 800.00	5 763.00
participation AG	5 392.00		Déplacement et Hébergement	5 800.00	11 155.00
Cotisations	31 882.00	32 000.00	ADMINISTRATION	8 300.00	15 932.00
			Conseils à Paris	5 800.00	7 350.00
dons affectés	1 706.00	8 000.00	Fournitures bureau et timbres	1 300.00	1 592.00
Autres dons	21 526.00	6 500.00	Autres Déplacements	1 200.00	4 490.00
			la Hublais	-	2 500.00
Abandons de frais	2 341.00				
			FRAIS FIXES	5 150.00	3 650.00
			Administrateurs	4 700.00	3 218.00
Intérêts bancaires		550.00	Assurance	432.00	432.00
			Tenue des comptes	18.00	-
			BULLETINS	4 800.00	2 519.00
			4 tirages x 600 €	2 400.00	850.00
			4 envois papiers x 600 €	2 400.00	1 669.00
			ANIMATION REGIONS	6 000.00	5 373.00
			Référénts juridiques	3 500.00	2 760.00
			Correspondants locaux	2 500.00	2 613.00
			FRAIS JURIDIQUES	17 000.00	4 680.00
			TGI ANGERS	00.00	1 680.00
			Consultant juridique	5 000.00	3 000.00
			Avocat référent	4 000.00	
			Provision pour TGI éventuels	8 000.00	
TOTAL RECETTES	62 847.00	47 050.00	TOTAL DEPENSES	47 050.00	43 309.00

Convocation à l'assemblée générale

Tout courrier est à adresser à : **APRC / Geneviève MARGUET 15 rue de la Louvière 25300 VUILLECIN**
Tél. : 03 81 39 45 81 Mèl. : aprc.marguetg@orange.fr

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous vous invitons à participer à notre Assemblée générale ordinaire, pour l'exercice 2010, qui se déroulera au **CIS de BESANÇON** (Doubs).

Dates : **du samedi 12 mars à 13 H 30 au dimanche 13 mars à 12 H 30.**

Lieu : **BESANÇON.** Centre International de Séjour, 3 avenue des Montboucons
25000 BESANÇON (*voir plan d'accès ci-joint*) Tel : 03 81 50 07 54

Des ateliers sont proposés le samedi de 9 heures à midi, dont ceux-ci :

1. « Nouveaux adhérents » pour un partage sur l'histoire et le lexique de l'APRC ;
2. « Travaux pratiques sur le site APRC » pour apprendre à y voyager sans problème ;
3. « Communautés nouvelles » ;
4. « Procédures juridiques ».

ORDRE DU JOUR

Le samedi 12 mars

13 H 30 Accueil, formalités administratives.

14 H 15 Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

1. **Présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2010.** **Vote**
Présentation du rapport financier (avec intervention du vérificateur des comptes). **Vote**
Ces documents sont insérés dans ce bulletin (spécial AG).
2. **Rapport moral du président.**
3. **Renouvellement du conseil d'administration,** présentation des candidats et vote

16 H 30 à 17 H 00 Pause

4. **Présentation des régions** (jusqu'à 18 H 30).
5. **Propositions en vue des orientations qui seront débattues et votées le lendemain.**

19 H 00 Repas, suivi de...

6. **Réunion du nouveau conseil qui devra désigner son bureau.**

*Soirée festive avec le groupe **Bed and Breakfast** (trio violon-accordéon-violoncelle)
avec la participation au violon de Emmanuel Gaillot (adhérent de notre association)*

Le dimanche 13 mars à 9 H 00

1. **Présentation du nouveau CA par le président.**
2. **Orientations (de 9 H 30 à 11 H 00).** **Vote**
3. **Présentation du Budget prévisionnel.** **Vote**
4. **Montant des cotisations pour 2012.** **Vote**

12 H 30 Fin de séance

Le nouveau conseil d'administration se réunira à 14 H 00

ETHIC ETAPES CIS BESANCON 3, avenue des Montboucons 25000 BESANCON – France

GPS : Coordonnées 47.250791 - 5.999619 ou entrez « 3 **chemin** des Montboucons » et non *avenue*.
 Voir le site : <http://www.cis-besancon.com/>

Par la route, en arrivant de :

- l'autoroute A36, sortie n° 4 « Besançon Centre – St Claude ». suivre la direction « Lausanne – Besançon » et prendre la sortie n° 56 « Montrapon/Montboucons/TEMIS ». Suivre la direction Centre-ville et au 3ème rond-point, l'entrée du Centre est à 50 m à droite.
- BELFORT : à l'entrée de Besançon, prendre à droite le Bd Léon Blum, direction DIJON / DOLE. A 4.5 km, tourner à droite « avenue des Montboucons », l'entrée du Centre se situe à 300 m sur la gauche.
- LAUSANNE : en arrivant à Besançon, au 1er rond-point, prendre la direction « Montbéliard / Belfort ». Ensuite, suivre la direction de l'autoroute A36.
- LYON : Au village de Beure, prendre la Direction « Dole/ Vesoul/Montbéliard.



Par le train, à la gare de Besançon :

Un service de navette sera organisé de la gare Viotte SNCF au CIS, responsable
Simon Girardet : 06 73 64 20 84

Donnez-nous l'horaire de votre arrivée en remplissant le tableau ci-dessous et en le renvoyant au secrétariat de l'AG. Une personne munie d'une pancarte APRC vous attendra dans le hall.

----- Vous pouvez découper ici, il n'y a rien au verso -----

Jour	Heure	N° Train	Venant de	Tél. port.	Nom

Bus en semaine jusqu'à 20 h : Depuis la gare SNCF, rejoignez à pied la station « Foch Gare ». Prenez le Bus N°4 en direction de « Founottes ». Descendez à l'arrêt « Pôle Sportif ». Vous êtes devant l'entrée du Centre.

Secrétariat de l'AG

APRC / Geneviève MARGUET, 15 rue de la Louvière, 25300 VUILLECIN

Tél. : 03 81 39 45 81 — Mèl : aprc.marguetg@orange.fr

Le règlement intérieur de l'AG autorise les inscriptions quinze jours avant l'AG (soit 26 février).

1. Toutefois pour des raisons pratiques **il est demandé aux adhérents désirant être hébergés de s'inscrire avant le 15 février.**

Toujours pour les mêmes raisons (réservation de salles) il est demandé aux adhérents qui souhaitent participer aux ateliers de s'inscrire également avant le **15 février.**

2. Avant le **24 février** (réunion du bureau, veille du CA), faire parvenir au siège de l'association :

APRC, 10 rue Levot 35000 RENNES, Tél. 02 99 59 22 82. Mèl. tgiquel@orange.fr

- Chaque région envoie ses propositions d'orientations : lors de sa réunion du 25 février le CA en fera la synthèse en vue d'une rédaction pouvant être soumise à discussion et vote le dimanche matin.
- Les candidatures au CA avec lettre de motivation, pour que cette lettre puisse être jointe au dossier qui sera remis aux présents à l'AG. Toutefois, comme prévu par le règlement intérieur toute candidature parvenue avant le 26 février (délai statutaire) sera recevable.

3. Avant le **24 février** également, faire parvenir :

La présentation des régions pour : voir la compatibilité des supports numériques et mieux appréhender la longueur des interventions. À :

Bernard GRASSI

2 bis rue des Écoles, 21121 AHUY

Tél. 03 80 23 89 34, Mèl. boc.grassi@orange.fr

Ils nous ont quittés...

Le 16 décembre, décédait Marie-France BAUMANOIR, âgée de 60 ans, après juste quelques mois de retraite. Épouse de Michel, elle a participé à la mise sous enveloppe des bulletins et courriers divers de l'APRC. Partout où elle passait, on remarquait sa forte personnalité, souriante, discrète, attentive aux personnes. Tous les témoignages donnés lors des funérailles le 23 décembre, en l'église de Talence l'ont souligné. Il y avait foule. Venus de la région, mais aussi de loin malgré des difficultés des déplacements pour cette veille de Noël : prêtres, paroissiens, membres de l'ACO, amis, représentants de l'APRC dont Jean LANDRY, correspondant local de l'Aquitaine, Loré de GARAMENDI (Dax) et Marcel SAGNOLE (Vaucluse) tous deux anciens présidents et longtemps administrateurs avec Michel. Chacun, à sa place, manifestait sa solidarité et son amitié. Nous aurons tous une pensée toute spéciale pour Marie-France et pour Michel qui continue à se dévouer tout aussi discrètement.

Ce pied de page est blanc en raison du coupon-réponse qui est au recto...

Et qu'il faut renvoyer à : APRC / Geneviève MARGUET, 15 rue de la Louvière, 25300 VUILLECIN

Frais d'assemblée générale – Conseil d'administration à renforcer

À lire attentivement par tous.

Le CA a souhaité encourager la présence à notre AG de tous ceux qui animent localement l'APRC et contribuent à développer son action.

Il a donc décidé de favoriser par des remboursements de frais, la présence à Besançon de tous les **correspondants locaux et référents juridiques**.

En voici les modalités pratiques :

Les frais de trajet seront remboursés à tous les correspondants locaux et référents juridiques, sur justificatifs, avec **plafonnement au coût le moins élevé des transports en commun** (prendre son billet suffisamment à l'avance et utiliser au mieux les cartes de réduction, « senior », « escapades » ou autres...).

L'usage en vigueur depuis la fondation demeure : tous les adhérents pour qui la présence à l'AG représente une dépense trop lourde au regard de leur budget peuvent faire appel à la solidarité de l'Association.

Aussi, nous comptons sur un important effort de solidarité de la part :

- de ceux qui ne viennent pas à l'AG ;
- de ceux qui n'auront que de petits frais de déplacement ;
- de tous ceux qui sont un peu plus "à l'aise".
- dans les régions, le groupe local peut s'organiser pour partager les frais de celles ou ceux qui les représenterons.

Important

Appel à candidatures pour renforcer le CA

Sur les 10 administrateurs actuels, 5 sont susceptibles de quitter le conseil, ce sont :

Colette THOMAS..... fin de son troisième mandat (non renouvelable) ;

Françoise DOMOGALLA ne poursuit pas son mandat ;

Thérèse GIQUEL..... ne poursuit pas son mandat ;

François MONBEIG-ANDRIEU .. n'a pas fait savoir s'il sera à nouveau candidat ;

Christiane PAURD..... n'a pas fait savoir si elle sera à nouveau candidate.

Nous sommes en dessous de la représentation statutaire fixée à 15/1 000.

Pas besoin de faire un dessin, il en va de la survie de l'association. N'attendez pas de vous découvrir des compétences spéciales (si vous en avez, ce n'est pas plus mal), il vous faut surtout mettre au service de l'association votre enthousiasme et votre motivation.

Que celles et ceux qui sont prêts à donner du temps au service de notre association veuillent bien se faire connaître et adresser un courrier de motivation à :

APRC, 10 rue Levot 35000 RENNES,

ou même par mail : tgiquel@orange.fr

avant le 24 février 2011.

APRC – ADHÉSION / COTISATION 2011 – DON

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** ; ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC

10 rue Levot

35000 RENNES

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : -----

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) :

Tarif indicatif

- | | | |
|-------------------------|---|-------------|
| 1. Adhérents | • Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la dernière AG) : | 40 € |
| | • Cotisation minorée : 2 ^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... | 24 € |
| | • Cotisation hors barème : | € |
| | • Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité. | |
| | • Don (toujours bienvenu) : | € |
| 2. Sympathisants | • Don (selon possibilités et volonté de soutien) : | € |

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom

Téléphone :

Bâtiment ou lieu-dit

Rue

Code postal et commune

Adresse courriel

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la Cavimac

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :